



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 6/2014

Séance ordinaire du 09 décembre 2014
à la Salle des spectacles

Présidence: Mme Silvia WICHOU-D-KÄRCHER

Membres présents:	69
Membres absents excusés:	9
Membres non excusés:	<u>2</u>
Effectif total:	80

Absents excusés: Mmes et MM. Graziella AIELLO, Mercédès ASSAL, Karim LASSEB, Alexandre MEIER, Catherine MORAND, Didier PYTHON, André RACLOZ, Malica SKRIJELJ, Ali YAHIAOUI.

Absents non excusés: MM. Idrees SAMIM, Thomas VON SIEBENTHAL.

A 18 h 30, **Mme Silvia WICHOU-D-KÄRCHER**, Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, Mme GHEZA, secrétaire du Conseil communal, M. Alexandre GOOD, Secrétaire municipal, à M. Jean-François NIKLAUS, boursier communal et à M. Alain AESCHBACHER, concierge de la Grande Salle.

Elle remercie chaleureusement le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par M. ANTONOFF, du journal «24 heures».

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par la Présidente.

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

24, 27 novembre et 5 décembre:

Elle a eu l'occasion d'apporter les félicitations, vœux et cadeaux des autorités d'Epalinges à trois nonagénaires. Mesdames Madeleine TZAUD, Marlise GFELLER et Monsieur Gianfranco BINOTTO ont eu beaucoup de plaisir à recevoir les cadeaux généreux de la commune. Elle leur a promis de vous transmettre leur reconnaissance la plus sincère.



Jeudi 13 novembre:

Elle a rencontré Madame Sylviane KLEIN, préfète du district de Lausanne, dans le cadre de sa visite annuelle aux autorités communales.

Jeudi 20 novembre:

Elle a été invitée à l'accueil des jeunes citoyens de notre commune. A cette occasion, elle a pu présenter le rôle du législatif communal à une trentaine de jeunes adultes.

Dimanche 30 novembre :

Le bureau a dépouillé lors des votations fédérales portant sur 3 objets, à savoir :

Initiative populaire du 19 octobre 2013

Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)

Initiative populaire du 2 novembre 2012

Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles et

Initiative populaire du 20 mars 2013

Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)

Cette votation a mobilisé plus de 58% du corps électoral palinard, à savoir 3017 votants sur 5115 électeurs inscrits.

Jeudi 27 novembre:

Elle a été invitée à l'inauguration des nouveaux locaux du Centre Médico-social d'Epalinges.

Jeudi 4 décembre:

Elle a participé avec beaucoup de plaisir à la lecture d'histoires à vous couper le souffle à la bibliothèque d'Epalinges.

Dimanche 7 décembre:

Elle a profité d'acheter quelques cadeaux artisanaux au marché de Noël dans la Grande Salle. C'est avec une très grande tristesse qu'elle a appris jeudi dernier le décès de son amie Madame Lotti Siegenthaler. Elle aimerait lui rendre hommage ce soir avec ces quelques mots :

« Lotti, c'était l'âme du marché du mardi matin à Epalinges.

Lotti, c'était la dame du marché qui vendait du miel et du thé.

Accompagnée de son chien, on la voyait souvent se balader dans nos rues sur sa chaise électrique.

Lotti, c'était une femme courageuse, discrète et avec un sacré caractère, qui lui a permis, malgré sa maladie, et en restant toujours dans l'ombre, de s'investir pour notre commune. C'est grâce à elle que notre marché existe.

Elle me manquera énormément. »

Au nom du Conseil Communal d'Epalinges, elle adresse à ses enfants ses sincères condoléances.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.



2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

M. Bernard KRATTINGER, municipal, demande une correction de la phrase à la dernière ligne du premier paragraphe de la page 343, soit: «...dans le préavis que la Municipalité *déposera en réponse à la motion du PLR.*»

Avec cette correction, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Elle félicite et remercie Madame Rapp pour son excellent premier Procès-Verbal.

3. FUTUR REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL – MODIFICATIONS DES ARTICLES 52 ET 112 DEMANDEES PAR LE SERVICE CANTONAL DES COMMUNES ET DU LOGEMENT (SCL) – APPROBATION – Préavis 21/2014

La parole est donnée à **M. Erich DÜRST**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis 21/2014.

A main levée, **le préavis No 21/2014 est accepté à l'unanimité.**

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Bureau du Contrôle des habitants: suite au départ d'une employée du Contrôle des habitants travaillant à 40%, la Municipalité a décidé de repourvoir ce poste à 50%. En effet, en raison de la forte augmentation de la population, cela engendre un surcroît de travail important. De nouvelles tâches sont aussi maintenant dévolues au Contrôle des habitants comme les curatelles, la cyberadministration, etc.

Programme « Pas de retraite pour ma santé »: dans le cadre de sa politique concernant les séniors, la Municipalité a décidé, en accord avec le Canton, de participer à l'action « Pas de retraite pour ma santé ». Le but de cette action est basé sur le constat du vieillissement de la population et est un projet de promotion du mouvement et de l'alimentation favorable à la santé. Les personnes de la commune de plus de 65 ans recevront sous peu une invitation à une journée de présentation le jeudi 29 janvier 2015 avec des stands d'information, des ateliers de présentation d'activités, des conférences et un repas fourchette verte ainsi qu'une possibilité d'inscription à des rencontres actives destinées à des personnes dites « sédentaires ». Cette journée est organisée en collaboration avec le Canton et des sociétés sportives que l'on remercie pour leur participation.



Animation communale: ce jeudi 11 décembre aura lieu à la maison du four à pain un café/débat sur le thème de la croissance et décroissance, organisé par MM. Michel LAYAT et Jacques POGET. Les invités seront Mme Catherine LABOUCHERE, présidente du PLR Vaud et M. Samuel BENDAHAN, membre du comité directeur du Parti Socialiste et député.

Interpellation de M. LOI ZEDDA « La Municipalité a-t-elle une véritable politique de communication institutionnelle ? » : en vertu de l'article 77 du règlement du Conseil communal, voici la réponse à l'interpellation de M. LOI ZEDDA formulée lors de la dernière séance du CC.

« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers
En préambule, il convient de rappeler que le conseil communal d'Epalinges a accepté lors de sa séance du 11 décembre 2012 le règlement de la Municipalité. L'article 21 dudit règlement stipule que :

Art. 21.- Les questions des médias relevant du domaine d'activité d'un dicastère, sont de la compétence du Syndic et/ou du Municipal concerné; ils tiennent leurs collègues informés. Les autres Municipaux ont un devoir de réserve.

Les questions ressortissant de la politique générale de la commune sont de la stricte compétence du Syndic (ou en son absence du Vice-Président), sauf décision contraire de la Municipalité pour une affaire particulière.

**Toute communication officielle est décidée en séance de Municipalité.
Le Syndic ou le Municipal concerné peut donner l'autorisation à un employé communal ou à un mandataire.**

Pour toute autre communication, la loi sur l'information (LInfo) est appliquée.

Cette base juridique est appliquée lors de chaque communication appelée « institutionnelle » par Monsieur Loi Zedda. Forts de cette mise au point permettez moi de répondre une par une aux questions posées :

1. L'Exécutif a-t-il une véritable politique ainsi qu'une stratégie de communication, autres que la mise en valeur de ses propres projets ? réponse : qu'entendez-vous par « stratégie de communication » ? Une stratégie de communication est usuellement appliquée par des entreprises commerciales, des partis politiques ou des groupes d'influence. Une Municipalité doit communiquer de la manière la plus factuelle possible et avec un minimum de connotation politique sous jacente de manière à rallier toutes les tendances présentes en son sein.

Il est par contre évident, que la Municipalité doit mettre en valeur les projets de la commune, elle élabore la communication au cas par cas dans le cadre cité plus haut. Il serait déplorable de figer une politique de communication qui n'entrerait certainement pas dans des cas particuliers qui sont souvent des nouveautés qu'il est impossible de prévoir à l'avance. Il y a lieu d'être souple et réactif plutôt que d'être figé et procédurier !

2. La Municipalité a-t-elle un plan de communication et qui en est le responsable ? réponse : des plans de communications sont élaborés affaire par affaire si le besoin se fait sentir. Le responsable de la communication est le syndic.



3. Dispose-t-elle d'une cellule de crise et d'un délégué à la communication ? réponse : non, il n'y a ni cellule de crise, ni délégué à la communication. En revanche, les membres de la Municipalité sont très rapidement accessibles en cas d'urgence et une réunion d'urgence peut être organisée en tout temps !

4. La minorité politique de la municipalité a-t-elle le droit de s'exprimer comme la majorité ? réponse : bien sûr, pourquoi cette question ? Auriez-vous un doute ou un exemple pour motiver votre question ?

5. La municipalité est-elle prête à favoriser les contacts avec la presse pour les conseillers communaux qui ne sont pas du bord de la majorité de la municipalité autant qu'elle le fait pour les conseillers de ses propres et ardents défenseurs ? réponse : la municipalité n'a jamais favorisé ni empêché un quelconque contact entre la presse et une conseillère ou un conseiller communal quelle que soit son orientation politique.

Enfin, sur le préambule de l'interpellation, plusieurs allégations ont été produites et il nous semble judicieux d'y répondre aussi :

Concernant les textes de la présidente ou du président du conseil communal dans le journal d'Epalinges, le souci a été corrigé, et, depuis lors, 3 autres présidents ont été ou sont en cours de mandat sans que la nouvelle manière de procéder ait été mise en cause.

Concernant le don de Monsieur KAMPRAD, un embargo a été imposé jusqu'au moment de la séance du Conseil Communal. Cet embargo a été respecté. Nous ne pouvons en revanche pas empêcher un conseiller de consulter la presse durant nos séances et d'en informer le conseil !

Pour la communication concernant l'arrivée des migrants, un plan de communication a été élaboré en collaboration avec le canton et l'EVAM. Aucune personne n'a été oubliée, seulement une personne par couple, en l'occurrence le chef de famille, a été choisie pour des raisons d'économie. Certaines personnes ont été offusquées par cette manière de procéder, je me suis publiquement excusé à toutes celles qui ont ressenti cela comme un affront. Il était prévu que la population soit avertie un jour avant la presse, le courrier a été envoyé à temps. Nous avons appris que certains quartiers ont été desservi un jour trop tard, ce manquement est dû à la Poste et non à la commune. Enfin, ce sujet n'étant pas de stricte compétence du conseil communal (en effet, le canton a réquisitionné l'abri et la Municipalité a dû négocier avec l'EVAM les conditions d'installation de ces requérants), et le temps manquant, il ne nous a pas paru opportun de pré-informer les membres du conseil communal. Mais cette décision peut être discutée et nous pouvons réajuster notre manière de faire pour une prochaine occasion, notamment par la publication via l'Extranet.

Le matériel concernant le Conseil à suivre une fois que les membres du conseil ont été convoqués a été public de tout temps à Epalinges, il paraîtrait illusoire de vouloir imposer un embargo pour n'importe quel sujet.

Enfin, sur mon intervention dans la presse sur le débat des forfaits fiscaux, je me suis cantonné à des faits tout à fait neutres, sans aucune considération de mes sensibilités personnelles. J'ai à chaque fois mentionné notre gratitude à propos du don de M. Kamprad, mais quelques journalistes n'ont pas jugé opportun de le mentionner. Notons que pour ce dossier, j'ai décliné l'offre de passer au journal de 19h30 en direct,



dans le journal de 12h de la télé valdo-fribourgeoise, dans l'émission forum et dans l'émission mise au point, ainsi que pour des articles du Blick et de l'Aargauerzeitung. En revanche, j'ai contacté M. Kamprad pour lui annoncer que ma promesse de rester discret sur son départ ne pouvait plus être tenue plus longtemps. Par l'intermédiaire de sa secrétaire, il m'a remercié d'avoir pu si longtemps rester discret. Je n'ai donc pas eu l'impression de m'être tiré une balle dans le pied. Je vous remercie de votre attention. »

M. Fabien LOI ZEDDA remercie Monsieur le Syndic et la Municipalité et prend acte de ces réponses. Il espère que les couacs soulevés s'estomperont et qu'un bon climat de communication pourra désormais baigner nos débats.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Démarche « Quartiers solidaires »: durant ces dernières années, la Municipalité s'est souvent exprimée par mon intermédiaire sur des questions relatives aux enfants et aux écoliers. Dans ce domaine, nous savons aujourd'hui, avec toute la prudence qu'il convient d'attribuer à l'évolution démographique, où devront se porter les efforts et les investissements. Ce constat établi, la Municipalité est consciente qu'une autre tranche de la population, celle des plus de 65 ans, mérite qu'on attache également une attention particulière ces prochaines années à son évolution. Aujourd'hui cette population représente 17% de la population et elle atteindra d'ici 2020 plus de 20%. La qualité de vie offerte à cette tranche d'âge dans leur lieu de vie constitue un enjeu d'envergure du point de vue santé et social pour les autorités. En effet, s'il existe une vie communautaire suffisamment riche dans le lieu de vie des séniors, celle-ci aura nombre d'effets positifs sur la qualité de vie. Dans ce sens, la construction de logements protégés dynamisés par la donation de M. KAMPRAD sera un élément essentiel de la politique communale. Dans cette perspective, la Municipalité souhaite développer une démarche type quartier solidaire dans notre commune telle que celle mise en place dans une quinzaine de commune du Canton. Un mandat sera attribué à Pro Senectute au début 2015 pour une première étude afin d'évaluer les potentialités de mise en place d'une telle approche dans notre commune. La Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil communal des résultats de cette première étude et le cas échéant, présentera un préavis pour la mise en place de cette démarche.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

SDIS Epalinges: le 11 novembre, le Conseil a accepté à la quasi unanimité le nouveau règlement qui prévoit une collaboration avec la commune de Lausanne. Le règlement a ensuite été soumis au Canton. Il y a eu quelques remarques sur la forme. Par contre, il y a eu une remarque de fond quant à la commission de coordination : puisque Lausanne ne le prévoit pas dans son règlement, pourquoi Epalinges impose à Lausanne une telle commission ? Il rappelle que nous n'imposons rien du tout puisque c'est une proposition qui vient de Lausanne et si Lausanne ne le mentionne pas dans son règlement c'est qu'elle se garde le droit d'une collaboration avec une autre commune, donc une commission de coordination beaucoup plus large que celle entre Epalinges et Lausanne. Il y a aussi eu une remarque à propos des frais, le Canton n'avait pas compris que c'était évidemment la commune boursière qui s'occuperait



des frais. La facturation et les recours feront l'objet de courrier de la part de Lausanne. Enfin, le Canton souhaite que nous listions dans le contrat de droit administratif le genre d'interventions qui nécessiteraient une facturation au citoyen, ce que nous refusons clairement puisque cela figure dans le règlement cantonal à l'article 22 de la loi sur la défense incendie. Nous sommes encore en discussion avec le Canton, on attend une réponse par rapport à toutes ces communications qui leur ont été faites.

Accueil des migrants: depuis le 2 septembre, 52 migrants sont hébergés à l'abri de protection civile de l'Ofréquaz. L'accueil se passe très bien, notamment grâce au groupe d'accueil composé d'environ une quinzaine de personnes bénévoles, qui font un travail extraordinaire. La Municipalité s'occupe de la logistique et ce groupe de bénévoles fait tout le reste. Le 1^{er} janvier au matin, il y aura un accueil café/croissant à 9h30 à la sortie de l'abri pour fêter la nouvelle année. D'autres café/débats et des repas seront aussi organisés par ce groupe d'accueil, on ne peut donc que les féliciter. Il rappelle qu'un comité de suivi a été constitué, notamment par les représentants de l'école, de l'APE, de l'accueil de l'enfance, du Conseil d'établissement, de la Municipalité, de la gendarmerie, d'un représentant des commerçants, de M. ROCHAT de l'EVAM ainsi que d'une représentante du Conseil communal, afin de réagir en cas de soucis.

Il profite de cette occasion pour annoncer que le samedi 17 janvier prochain aura lieu le spectacle « Un fou noir au pays des blancs » de et avec Pie TSHIBANDA à la Grande salle d'Epalinges.

- **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Préavis trottoir chemin des Boveresses: le 10 décembre 2013, le Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- pour la création d'un tronçon de trottoir au chemin des Boveresses. Ces travaux sont maintenant achevés, le coût total de ceux-ci s'élève à CHF 130'487.25. Le décompte final se solde donc avec un surplus de CHF 487.25.

Plan communal de mobilité - Présentation: il est important de rappeler que contrairement au plan directeur communal ou au plan général d'affectation, un plan directeur communal de mobilité n'est pas soumis à l'adoption du Conseil communal. Si la Municipalité a décidé de vous présenter cette étude ce soir, c'est pour vous renseigner sur les résultats de cette étude et de présenter les mesures envisagées pour atteindre, à terme, les objectifs définis par le concept d'accessibilité multimodale. Et accessoirement, de profiter du peu de points à l'ordre du jour de cette séance pour présenter un objet nécessitant un peu plus de temps que les habituelles communications de la Municipalité. Il passe ensuite à la présentation du rapport technique concernant le plan communal de mobilité.

La discussion est ouverte.

M. Erich DÜRST remercie la Municipalité pour cette captivante présentation et l'excellente maîtrise du sujet par M. KRATTINGER. Il souligne la valeur d'une telle étude qui est globale sur l'ensemble de la commune et tournée vers l'avenir et qui



regarde l'ensemble des modes de transport. C'est une étape importante pour conduire notre commune vers un avenir où la qualité de vie reste présente et où les facilités de transport restent agréables pour tous les usagers.

M. Félix SCHMIDT rappelle qu'il a travaillé il y a quelques années sur un plan directeur des circulations piétonnes et cyclistes mettant en avant l'aspect des circulations piétonnes orientées vers la promenade et les forêts. Il y a le long de notre commune des axes de promenades qui n'ont pas été mentionnés mais surtout des connexions avec des axes de promenades régionaux qu'on devrait préserver, encourager et faciliter de manière à conserver la qualité de vie dans notre commune et la développer. Cet aspect n'a pas été très bien pris en compte dans la présentation de ce soir.

M. Roger GIRARDET a deux questions à la Municipalité :

1. M. KRATTINGER a effleuré la question mais les chemins palinzards ne sont pas faits pour le transit. Le 22 janvier 2013, le bureau d'information du canton de Vaud annonçait qu'un accord avait enfin été trouvé concernant la RC601. Qu'en est-il aujourd'hui ? La Municipalité a-t-elle étudié des possibilités pour empêcher le surprenant trafic de transit par la route de la Croix-Blanche ou par la route du Village ? Les chemins des Roches et des Boveresses sont en bordiers autorisés mais tout le monde sait que ce n'est pas respecté. La Municipalité a-t-elle des délais raisonnables à proposer pour tout ce qu'elle vient de nous présenter ce soir ?

2. La LAT (loi sur l'aménagement du territoire) aura-t-elle des répercussions sur les plans spéciaux à légaliser en général et le numéro 23A, le Cloalet en particulier ?

M. Bernard KRATTINGER, municipal, répond qu'il n'y a pas de délai précis. Mais en ce qui concerne la requalification de la RC601, il faut savoir que le crédit d'étude pour le réaménagement de cette dernière a été voté par le Grand Conseil en 2014. Actuellement les demandes des soumissions de ces travaux sont effectués par les services cantonaux et concerne la requalification de la route de Berne entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet. Un élément qui n'a peut-être pas été spécifiquement mentionné ici car il concerne peu la commune d'Epalinges en terme de territorialité mais beaucoup en terme de mobilité est la requalification de la route de Berne qui se fera en deux étapes, la première Vennes-Croisettes, notamment avec la modification des systèmes de feux à la hauteur de Valmont pour permettre l'accès à Aquatis, à l'hôtel et au Biopôle. Les travaux sont programmés pour 2015/2016 entre avril et octobre. Pour la deuxième étape, Croisettes-Ecole hôtelière, les travaux seront programmés pour 2018/2019. Les éléments en terme de modification liés spécifiquement à la commune d'Epalinges comme la démarche participative concernant le quartier des Croisettes permettront à la commune de lancer un plan directeur localisé sur ce secteur. Le deuxième secteur qui est la Croix-Blanche va s'inscrire dans une réflexion qui concerne d'une part la route et la place de la Croix-Blanche ainsi que tous les travaux que prévoient de faire les Retraites Populaires concernant le réaménagement du centre commercial. Cette étape devrait se faire durant ces mêmes périodes.

Concernant les incidences de la LAT sur les plans de développement de la commune d'Epalinges et notamment du Cloalet, il est important de rappeler qu'Epalinges est



coupée en deux. Par la route de Berne et par le périmètre compact de l'agglomération qui englobe les Tuileries et qui remonte des deux côtés de la route de Berne jusqu'en Marin. Dans ce secteur, la LAT n'a pas d'incidence car nous sommes justement dans le périmètre compact et que ce dernier est constructible et doit être densifié. Le plan de quartier Closalet pourra se développer quand le canton aura donné le feu vert concernant l'accès sur la route de Berne. Ce dossier est maintenant au service du développement territorial et la réponse à la synthèse devrait arriver en tout début d'année. Les autres quartiers se trouvant dans le périmètre compact ne sont pas impactés par la LAT.

M. Félix SCHMIDT : M. KRATTINGER a mentionné que ce plan n'est pas de la compétence du Conseil mais il serait quand même intéressant de regarder ce document en détail. Pourrait-on prévoir de mettre ce document en discussion à l'ordre du jour d'une prochaine séance de manière à pouvoir faire part des avis des membres du Conseil qui seraient pris en compte ou non dans une éventuelle décision ?

M. Bernard KRATTINGER, municipal, répond qu'il est tout à fait envisageable de mettre ce document à l'ordre du jour d'une séance. Il rappelle que le Conseil sera aux premières loges pour prendre les décisions concernant la mise en œuvre du plan de mobilité et qu'une présentation sera faite au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Florence KÄSLIN a une interpellation.

En tant qu'habitante de la route de Montblesson, elle a été interpellée à plusieurs reprises, tant par des voisins que par des connaissances, à la suite des travaux de réfection de la chaussée. En effet, les chicanes suscitent de nombreuses questions et discussions.

A l'époque, les chicanes provisoires avaient été installées, suite à l'obtention par un groupe de quartier d'une zone 30 km/h sur la route de Pré-d'Yverdon, avec promesse de chicanes définitives sur la route de Montblesson lors d'une réfection à venir de cette dernière.

La Municipalité a obtenu cette année un crédit pour cette réfection, qui incluait de nouvelles chicanes pour un budget de CHF 7'000.-. Lors des travaux, les chicanes ont bel et bien été réalisées en dur avec bordures en granit et écoulement eaux claires pour la chicane « sud ».

Après quelques jours ces chicanes ont été intégralement détruites et remplacées par des chicanes provisoires qui ressemblent aux anciennes mais de taille réduites. Je profite de l'occasion pour signaler qu'au vu de leur taille réduite, ces modérateurs de trafic ne remplissent plus leur fonction. En effet, les habitants du quartier constatent quotidiennement une augmentation de la vitesse sur ce tronçon. En séance du 16 septembre 2014, la Municipalité, par M. BAATARD, a communiqué que des chicanes définitives n'avaient jamais été prévues et qu'il s'agissait d'une erreur de communication entre la Municipalité et les exécutants du travail. Les raisons suivantes étant notamment invoquées : En cas de fort enneigement, manifestations et installation d'une piste cyclable.

Elle aimerait obtenir de plus amples informations sur les points suivants :

- Comment peut-on faire de telles erreurs de communication et quelle en est la source ?
- N'y a-t-il pas des plans prévus et un cahier des charges pour les entrepreneurs ?
- Pourquoi demander des chicanes dans le préavis si une volonté d'aménager une piste cyclable était envisagée ?



- Pourquoi une telle piste cyclable n'a pas fait partie du préavis ?
- Quel est le coût détaillé, **poste par poste**, de la construction des chicanes en dur, signalisation verticale, démolition des chicanes, réfection de la route, pose des chicanes provisoires et autres ?
- Qui en supporte le coût ?

Elle remercie la Municipalité de bien vouloir remettre une réponse écrite à cette interpellation.

De plus, elle fait le vœu que des modérateurs de trafic agissant en tant que tel, soient installés, ceci en conformité avec la décision du Conseil communal.

L'interpellation est soutenue par au moins 5 conseillers. La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

M. Ernest CORBAZ propose au Conseil d'offrir leurs jetons de présence aux Cartons du cœur ou à une toute autre association et il invite la Municipalité à en faire de même. Il demande que ceci soit soumis au vote.

A mains levées, la proposition de M. Ernest CORBAZ est acceptée à l'unanimité. Les jetons iront aux Cartons du cœur.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, double la mise.

M. Mazyar YOSEFI souhaite déposer une motion au nom de M. Marc-Alain BERBERAT et lui-même pour une politique d'intégration des personnes de nationalité étrangères à Epalinges.

Fin janvier 2007, le Grand Conseil vaudois a adopté une loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme. Celle-ci prévoit que « les autorités cantonales et communales assurent aux étrangers une information adéquate sur les conditions de vie dans le canton, sur leurs droits et sur leurs devoirs et sur l'offre en matière d'intégration » (art. 12). En outre, chaque commune devra désigner un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme qui peut être par défaut le syndic (art. 13).

Aujourd'hui, dans notre commune, MM. BERBERAT et YOSEFI ont la charge de délégués communaux. Mais ce n'est clairement pas suffisant pour une politique d'intégration digne de ce nom. Notre commune compte environ 25% d'étrangers provenant notamment d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine.

Sans attendre que le Canton légifère avant 2007, plusieurs communes avaient, afin d'assurer de bonnes conditions à l'intégration des personnes étrangères arrivées récemment, fondé des Commissions Consultatives Suisses-immigrés (CCSI). C'est le cas de Lausanne, Yverdon-les-Bains, Morges, Chavannes-près-Renens, Renens, Rolle, Ecublens, Bussigny et Moudon. En plus des représentant-e-s des communautés étrangères et des élue-e-s locaux, ces commissions consultatives peuvent être ouvertes aux représentant-e-s des milieux associatifs intéressés, des organisations actives dans le domaine de la migration et aux services communaux. Leurs activités varient mais comprennent en général des séances d'information sur le fonctionnement de l'administration, les droits et devoirs de chacun-e, l'organisation de fêtes multiculturelles, des activités pour sensibiliser les migrant-e-s aux questions politiques, des séances pour discuter des problèmes quotidiens des migrant-e-s dans la cité.



Lors de l'introduction du vote des étrangers sur le plan communal, les CCSI ont pour la plupart organisé des séances d'information sur ces nouveaux droits. En résumé, elles servent ainsi de

trait d'union entre les personnes établies depuis longtemps ou toujours en Suisse et les nouveaux arrivants.

Le canton demande depuis plus de 10 ans aux communes de prendre leurs responsabilités en matière d'intégration, il paraît opportun que notre commune réfléchisse à la manière d'assumer cette responsabilité. Parmi environ 25% d'étrangères et étrangers que compte notre commune, beaucoup y travaillent et habitent sans vraiment être intégrés et participer aux différentes activités. En effet, trouver l'information est une des difficultés des étrangers arrivant dans la commune, parfois les barrières linguistiques peuvent rajouter à cela. Même si le nombre de personnes concernées a priori par une politique d'intégration à Epalinges est moins important que dans d'autres communes, il semble que nous avons tout à gagner à nous engager dans une politique d'information et d'intégration pour les étranger-e-s. Aujourd'hui, le principal contact avec notre administration se passe de fait avec le Contrôle des habitant-e-s qui assume essentiellement ce rôle. Nous savons à quel point la première impression est importante pour un nouvel arrivant. Il convient en plus de s'assurer que notre commune donne toutes les informations sur les cours de langue, les droits et devoirs des citoyens-ne-s, les associations actives dans le domaine de la migration. Cette information était auparavant largement effectuée par les cercles italiens et portugais par exemple mais ceux-ci ne peuvent aujourd'hui représenter tous les étrangers de notre commune. Cet état de fait est à notre avis préjudiciable au processus d'intégration. Si des personnes vont automatiquement s'intégrer par leur travail, celles qui doivent demeurer au foyer risquent fortement de rester marginalisées.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons avec cette motion à la Municipalité :

1. de créer une Commission Suisses – immigrés avec des représentant-e-s des élu-e-s du Conseil, des représentant-e-s des communautés étrangères et des milieux intéressés ;
2. de définir un service responsable de l'intégration qui puisse être un véritable guichet d'informations pour les étranger-e-s, étant entendu qu'à notre avis deux personnes ne sauraient avoir le temps d'assumer cette charge ;
3. de donner, sur le modèle d'autres communes, toutes les informations nécessaires aux étranger-e-s, dans leur langue d'origine, sur les cours de langue française, sur les droits et devoirs des habitant-e-s, sur le droit du travail et sur des questions pratiques.

La Présidente cite l'article 32 de la Loi sur les communes et demande si quelqu'un désire intervenir sur la recevabilité de cette motion ?

Personne ne désire intervenir, la mise en considération de la motion est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Félix SCHMIDT a une question et une motion. Monsieur le Syndic nous a informé plus tôt que le taux d'occupation du poste au Contrôle des habitants avait augmenté, est-ce que les horaires de service à la population aussi ?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que non, en raison du surcroît de travail.



M. Félix SCHMIDT soumet au Conseil une motion sur les plantes invasives.

L'introduction de plantes exotiques dans nos milieux naturels existe depuis toujours, apportées par les ventes, par l'agriculture ou par l'homme. Beaucoup de plantes exotiques sont en vente libre dans les centres de jardinage. Parmi ces espèces importées, certaines sont considérées comme envahissantes, car elles ont tendance à supplanter les espèces locales et à envahir des espaces entiers. Ces plantes invasives peuvent alors être une menace pour la biodiversité, pour l'agriculture, pour la sylviculture et parfois même pour la santé, comme par exemple dans le cas de l'ambrosie très fortement allergène, découverte à Genève et au Tessin en 2001.

Les espèces problématiques contre lesquelles il faut lutter sont précisées dans un rapport de l'OFEV, qui a également publié une ordonnance à ce sujet.

Parmi les plantes critiques que l'on a déjà vues à Epalinges et qui pourraient menacer notre commune, citons notamment :

- la renouée du Japon, qui a déjà recouvert des km de rives de cours d'eau et de forêt en France et en Europe,
- la berce du Caucase, qui peut créer des irritations et des brûlures,
- le Buddleia (arbre à papillon) qui se produit très facilement en appauvrissant la flore indigène et qui est toujours en vente dans les garden centers.

Il est difficile de lutter contre l'envahissement de ces plantes, mais il est prouvé qu'une action précoce est infiniment plus efficace qu'une action tardive. Il s'agit dès lors de définir des priorités et de doter la commune avec les outils réglementaires et techniques nécessaires pour pouvoir intervenir au plus tôt.

Plusieurs communes (Yverdon, Lausanne, Lugano) ont déjà pris des mesures pour assurer la vigilance requise, prévenir et agir si nécessaire. Ces mesures peuvent intégrer les éléments suivants :

- définir des espèces prioritaires
- informer la population, par exemple via le site internet
- établir un contrôle (inventaire, SIG)
- définir des règles applicables aux propriétaires : devoir d'informer, devoir de maîtriser, responsabilité d'arrachage en cas de plantation ou responsabilité en cas de prolifération
- arrachage dans les forêts et espaces publics, par exemple avec l'appui de migrants volontaires
- remplacement systématique d'espèces problématiques (laurelles) dans les terrains communaux et espaces verts et remplacement par des haies vives composées d'espèces indigènes.

Il propose donc une motion qui aurait le contenu suivant :

Par motion, le Conseil communal demande à la Municipalité d'établir un règlement communal visant à définir les mesures de lutttes contre l'envahissement du territoire par des plantes invasives problématiques.

La Présidente demande si quelqu'un désire intervenir sur la recevabilité de cette motion ?

Personne ne désire intervenir, la prise en considération de la motion est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.



M. Angelo MARZOLI émet un vœu. En ce soir de fête de notre Conseil, il tient à faire partager une pensée solidaire adressée aux minorités défavorisées de notre commune qui n'ont pas de relais au sein de notre Conseil.

Il pense à la minorité des familles monoparentales ayant de la peine à finir le mois avant d'avoir reçu l'unique salaire familial. Il pense à la minorité des familles dans une situation précaire dont l'équilibre budgétaire relève d'une mission impossible. Il pense à la minorité des retraités dont la seule rente AVS est insuffisante pour vivre dignement les années restantes après une vie de labeur. Il pense à la minorité des familles devant bénéficier des œuvres des Cartons du cœur pour se nourrir correctement. Il pense à la minorité des habitants de notre commune d'origine non francophone et incapables d'aligner deux mots en français sans faire des fautes d'orthographe ou de syntaxe ? Ce qui est source pour cette population étrangère de discrimination salariale même si elle exerce correctement ses tâches professionnelles. Il émet le vœu que ces minorités puissent s'inviter dans nos futurs débats comme par exemple par la mise sur le marché d'appartements à loyer modéré ou la mise en place d'une entité aidant à la rédaction des démarches administratives pour les non francophones ou encore d'autres initiatives de compétence communale visant à améliorer la qualité de vie de ces minorités.

M. Laurent KÄSLIN est ravi de constater que les suisses et particulièrement notre commune à près de 70% ont conservé un pragmatisme au cours des dernières votations, notamment en matière d'imposition d'après la dépense, et ceci malgré les discours populistes des initiants et des partis les soutenant. Il a été surpris de remarquer durant cette campagne, que malgré le secret fiscal, des informations sur un contribuable de notre commune ont été divulguées par le Président du Parti Socialiste Suisse sur Tweeter. En effet, Monsieur Christian LEVRAT a communiqué le montant des impôts communaux de M. KAMPRAD et relevé le fait qu'il n'était que le 20^{ème} contribuable de notre commune.

Il rappelle que le montant des impôts d'un contribuable ainsi que son rang hiérarchique, sont soumis au secret fiscal.

Il remercie la Municipalité de bien vouloir le renseigner sur les points suivants:

- comment des informations soumises au secret fiscal d'un contribuable de notre commune ont pu filtrer ?
- qui dispose de telles informations – notamment sur le rang du contribuable ?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond qu'il y a effectivement un certain nombre de chiffres qui sont sortis dans la presse. Il peut nous rassurer, la Municipalité est soumise au secret fiscal et n'a divulgué aucune donnée à ce niveau-là. Par contre, des fourchettes ont été évoquées en disant que M. KAMPRAD se trouvait dans les vingt premiers contribuables de la commune. Par contre, l'estimation de la calculation du forfait fiscal basé sur la valeur locative du bien immobilier ou du loyer payé x 5 est quant à elle du domaine public car elle est sur le site du canton de Vaud. Les chiffres qui ont été donnés dans la presse sont erronés.

La discussion n'est plus demandée.

La Présidente remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous le 17 février 2015 à 20h15 dans cette même salle pour la prochaine séance du Conseil communal.



La séance est levée à 20 h 20.

Epalinges, le 7 janvier 2015.

La Présidente:

La Secrétaire:

Silvia WICHOUD-KÄRCHER

Fabienne GHEZA